

209C0845
FR0004186856-FS0348

12 juin 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VETOQUINOL

(Euronext Paris)

Par courrier du 8 juin 2009, complété par des courriers des 10 et 11 juin, la société en commandite par actions Soparfin (1) (31 rue des Jeûneurs, 75002 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi individuellement en hausse, le 13 mai 2009, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société VETOQUINOL et détenir individuellement à cette date, 6 778 393 actions VETOQUINOL représentant 12 947 754 droits de vote, soit 60,02% du capital et 67,81% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une modification du nombre total de droits de vote de la société VETOQUINOL.

Par ailleurs, le groupe familial Etienne Frechin a précisé détenir au 13 mai et au 11 juin 2009, 7 277 309 actions VETOQUINOL représentant 13 945 586 droits de vote, soit 64,44% du capital et 73,04% des droits de vote de cette société, répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Etienne Frechin	11 886	0,11	23 772	0,12
Martine Frechin	510	ns	1 020	0,01
Matthieu Frechin	127 280	1,13	254 560	1,33
Luc Frechin	128 960	1,14	257 920	1,35
Delphine Lefebvre-Frechin	101 320	0,90	202 640	1,06
Bénédicte Leurs-Frechin	128 960	1,14	257 920	1,35
Sous-total Famille Etienne Frechin	498 916	4,42	997 832	5,23
Soparfin SCA	6 778 393	60,02	12 947 754	67,81
Total famille Etienne Frechin	7 277 309	64,44	13 945 586	73,04

(1) Contrôlée directement et indirectement à 100% par le groupe familial Etienne Frechin, dont les associés commandités sont la société à responsabilité limitée Demabel, contrôlée par le groupe familial Etienne Frechin et Monsieur Etienne Frechin.

(2) Sur la base d'un capital composé de 11 292 632 actions représentant 19 094 185 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.